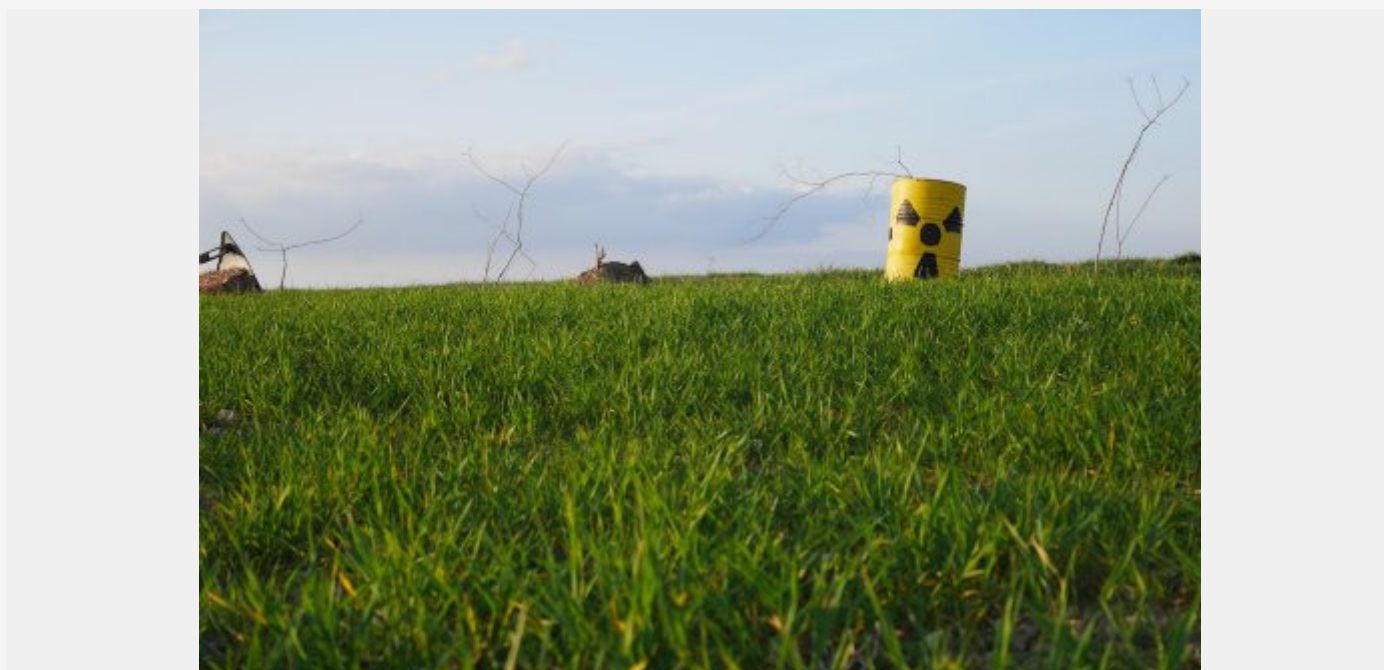


À Bure, l'Andra veut étouffer la lutte paysanne

2 mai 2017 / [Lorène Lavocat \(Reporterre\)](#)



Pour s'assurer la maîtrise de la zone de la « poubelle nucléaire » de Bure, l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs s'est constituéé une immense réserve foncière. Si de nombreux paysans ont cédé aux conditions de l'Agence, ce n'est pas le cas de Jean-Pierre Simon, jugé ce mardi pour « complicité » avec les antinucléaires. La Confédération paysanne le soutient.

► **Actualisation** - *Mardi 12 septembre 2017* - Ce mardi 12 septembre 2017, le tribunal de Bar-le-Duc a jugé Jean-Pierre Simon, agriculteur à Cirfontaines, pour avoir mis son matériel agricole à disposition des personnes qui, en juin et juillet 2016, ont occupé le Bois Lejuc, près de Bure. L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) y avait entrepris des travaux illégaux, préalables à la construction du site d'enfouissement Cigéo. Le délibéré est fixé au 24 octobre 2017.

Mardi 2 mai, à 10h, Jean-Pierre Simon est sorti du tribunal de grande instance de Bar-le-Duc, annonçant le report de son procès au 12 septembre. Ce qui n'empêche pas les mobilisations prévues dans la journée devant le palais de justice.

Jean-Pierre Simon comparait devant le tribunal de grande instance de Bar-le-Duc (Meuse), pour « *complicité du délit d'installation en réunion sur le terrain d'autrui sans autorisation en vue d'y habiter* ». Son crime ? À l'été 2016, ce paysan a mis à disposition des opposants au projet de poubelle nucléaire de Bure son tracteur et sa bétailière. Pour les gendarmes et pour l'Andra — l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs, partie civile dans le procès —, il aurait ainsi « *favorisé l'occupation du bois Lejuc* » par les manifestants, et « *fait obstacle à une issue du site* ».

Joint par *Reporterre*, Jean-Pierre Simon raconte une version de l'histoire sensiblement différente. Début juin 2016, les opposants ont organisé une manifestation pour protester contre le début des travaux de l'Andra dans le bois Lejuc. « *Je suis venu avec mon tracteur pour porter le matériel pour le pique-nique, raconte-t-il. Quand on s'est rendu compte que l'Andra menait là-bas des travaux illégaux, l'occupation a été décidée. Je ne suis pas resté sur place, mais j'ai laissé mon tracteur, pour aider à la logistique : transporter les tentes par exemple.* »

Lors de l'expulsion du bois, début juillet, Jean-Pierre s'est précipité pour récupérer son tracteur, mais il était trop tard : l'engin avait été saisi et emporté par les forces de l'ordre à la fourrière. À l'intérieur de la remorque, les enquêteurs trouveront des tentes, des vêtements, des sacs de couchage, quelques téléphones portables. « *Je suis allé aux convocations, j'ai répondu aux questions de la gendarmerie, mais ils n'ont pas voulu me rendre mon tracteur, alors que c'est un outil de travail indispensable !* »

Il a protesté auprès du procureur, mais ses lettres sont restées sans réponse, jusqu'à ce 3 février, où il a reçu une convocation au tribunal.

« Depuis le départ, l'Andra fait en sorte qu'il n'y ait pas de lutte paysanne à Bure »

Pourquoi lui ? Pourquoi se focaliser sur cet agriculteur qui n'était pas présent lors de l'évacuation du bois, et qui n'a fait que prêter son tracteur aux manifestants ? La plupart des opposants au projet Cigéo agissent de manière collective ou anonyme, de manière à ne pas être identifiés par les forces de l'ordre. Au contraire, Jean-Pierre Simon est installé à Cirfontaines-en-Ornois, à quelques kilomètres de Bure, depuis plusieurs décennies, et il est bien connu dans le coin. « *Je suis facilement identifiable, donc facilement attaquable, admet-il. Mais à travers moi, c'est le procès du bois Lejuc que l'Andra veut faire.* » Il avance une autre piste de réponse : « *Comme je suis à peu près le seul paysan à m'investir dans la lutte, c'est peut-être une manière de mettre la pression et de dire aux autres agriculteurs : ne bougez pas.* » Laurent Pinatel, porte-parole de la Confédération paysanne, syndicat qui soutient Jean-Pierre Simon, abonde dans ce sens : « *L'Andra a fait de lui un grand criminel, ils ne l'ont pas loupé et ont frappé fort, comme s'ils avaient voulu scinder la lutte et décourager les habitants locaux de s'engager. Depuis le départ, l'Andra fait en sorte qu'il n'y ait pas de lutte paysanne à Bure.* »



Jean-Pierre Simon à Notre-Dame-des-Landes, en juillet 2016.

Le témoignage de Jean-Pierre Simon fait écho à une autre histoire : celle de l'appropriation progressive du foncier agricole et forestier par l'Andra, en Meuse et en Haute-Marne, et qui est dénoncée par la Confédération paysanne comme « *un accaparement de terres* ». Installé depuis 1982 sur l'exploitation familiale, le paysan produit aujourd'hui orge, colza, blé, tournesol. Il décrit une région agricole en difficulté, avec des sols difficiles à travailler.

Pourtant, l'arrivée de l'Andra sur le territoire, dans les années 1990, a donné une nouvelle valeur à ces terres délaissées. « *À partir de 2007, ils ont commencé à acheter tout le foncier disponible. Ils se rendaient dans les villages, prospectaient pour savoir si des successions ou des reprises allaient avoir lieu.* » Il se rappelle de son voisin, propriétaire de 100 ha, démarché par l'Agence. « *Ils lui ont tout acheté, les terres, les bâtiments, le cheptel.* » Le prix du foncier a flambé : l'hectare est passé de 2.500 à 5.000 € en quelques années. « *L'Andra paye, quel que soit le prix, donc ça en motive plus d'un !* » estime l'agriculteur.

Malgré les propositions alléchantes, il a décidé de garder sa ferme, « *pour rester maître de la situation et ne pas casser [son] outil de travail* ». Il a cependant dû déboursier plusieurs centaines de milliers d'euros afin de racheter la moitié de ces terres qui étaient en location et convoitées par l'Andra. « *C'est pour ça que je suis libre de parler, explique-t-il. La plupart des paysans louent une partie de leurs surfaces, ou sont sur des parcelles que l'Andra leur met à disposition via des baux précaires.* »



Les terres agricoles du plateau de Bure.

La carotte et le bâton. Pour « *calmer le jeu et acheter le silence* », comme le dit Jean-Pierre Simon, l'Andra dispose d'un patrimoine foncier important : 3.115 ha, d'après les chiffres fournis fin 2015 par l'Agence (2.270 ha en propriété directe et 845 ha mis en réserve par les Safer), alors que le projet Cigéo ne s'étendra, au maximum, que sur 650 ha. Cette réserve foncière permet à l'Andra de prévoir des compensations environnementales nécessaires lors de la réalisation du projet, mais aussi de « *procéder à des échanges de parcelles* » avec les agriculteurs. « *C'est une sorte de jeu d'échecs qui permet à l'Andra de s'assurer la maîtrise de la zone d'implantation de Cigéo* », décrit Jean-Pierre Simon. Cette stratégie, tout à fait légale,

mène aussi à des redistributions de terres de la part de l'Andra, via des conventions d'occupation précaire et provisoire (Copp) : « *Mais cette redistribution favorise en priorité ceux qui ont des casquettes : élus, syndicalistes, jeunes... tout ça pour tenir la population* », note Jean-Pierre Simon.

« Dans ces grands projets comme Cigéo, l'agriculture est toujours considérée comme la variable d'ajustement »

Dans un rapport publié en 2016, le collectif d'opposants Terres de Bure n'hésite pas à parler d'un « harcèlement » : « *Les négociations foncières de l'Andra sont menées depuis les dernières années par Emmanuel Hance, "responsable des activités humaines et de la biodiversité". Les agriculteurs ayant eu affaire à lui préfèrent parler de harcèlement plutôt que de négociation à l'amiable.* » Appels téléphoniques répétés et visites incessantes, allusion à la possibilité d'expropriation, démarchage individuel... « *Beaucoup d'agriculteurs se retrouvent ainsi dans une position difficile, tiraillés entre l'envie de rester sur leurs terres et de résister à la poubelle, la résignation face à la peur des contrôles et des expropriations, et la recherche de leur intérêt économique individuel* », écrivent-ils.

Résultat, la lutte paysanne à Bure est embryonnaire. « *Nous avons peu d'adhérents en Meuse et Haute-Marne, ce n'est pas facile de mobiliser là-bas* », constate Laurent Pinatel. C'est pourquoi la Confédération paysanne a décidé de mettre le paquet mardi 2 mai à Bar-le-Duc, lors de l'audience de M. Simon. Prises de parole, banquet paysan, rassemblement de soutien relayé au niveau national. « *Dans ces grands projets comme Cigéo, l'agriculture est toujours considérée comme la variable d'ajustement, colère Laurent Pinatel. Les terres agricoles ne sont que des réservoirs fonciers, et il y a une négation de notre rôle et de notre activité économique, c'est humiliant.* » Pour lui, ce qui se joue à travers l'affaire de M. Simon, c'est un projet de société : « *L'agriculture paysanne ne peut s'épanouir dans une société hypernucléarisée, avec un dogme productiviste et techniciste. Le dogme du développement à tout prix touche à ses limites.* »



La bêtaillère saisie par les gendarmes aux abords du bois Lejuc.

À 57 ans, Jean-Pierre Simon se dit aujourd'hui à la fois « *déterminé* » à s'opposer et « *pessimiste* » pour la suite : « *Bien sûr que j'assume tout ce que j'ai fait au bois Lejuc, dit-il. Je m'oppose depuis plus de vingt ans au nucléaire, parce que cette technologie opaque n'est pas bonne, mais aussi parce que Cigéo signe l'arrêt de mort de l'agriculture dans la zone. L'Andra est en train de créer un désert rural et agricole, en sacrifiant nos villages et nos terres.* »

Lire aussi : [À Bure, les paysans se mobilisent contre la poubelle nucléaire](#)

Source : Lorène Lavocat pour *Reporterre*

Photos :

. chapô : © Les Bure à cuire - contre la poubelle nucléaire et son monde

[@bureacuire](#)

. plateau : © Lorène Lavocat/*Reporterre*

. Jean-Pierre Simon et la bêtaillère : DR

- Emplacement : Accueil > Info >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/A-Bure-l-Andra-veut-etouffer-la-lutte-paysanne>